1er. Mars 1790.

APPERÇU RAPIDE
SUR LES COLONIES;

Par M. Abeille, Député extraordinaire du Commerce de Marseille.

Le Monde avec lenteur marche vers la sagesse.
Voltaire.

L'Assemblée nationale va traiter la grande & importante question que le commerce lui a présentée.

Doit-elle, peut-elle rendre un décret qui permette aux Colons de cultiver avec sécurité leurs précieuses possessions sous la domination française; aux Négocians, de leur livrer avec confiance les objets de leurs besoins?

L'Assemblée nationale de France a fait une déclaration des droits de l'Homme. Ses principes sont grands, sublimes: ils méritent le respect que l'on doit aux grandes vérités.

Mais ce décret, cette déclaration peut-elle

s'étendre au-delà du Royaume. Les autres Peuples ont-ils consenti, ont-ils demandé à se renger sous l'empire de ces droits ?

Les Députés des Colonies étoient présens à la lecture de cette déclaration. Ils ont gardé le silence ; ils l'ont dû : ont-ils pu penser qu'on se prévaudroit des principes de liberté, lorsqu'il s'agiroit des Africains qui n'en jouissent point dans les lieux de leur naissance, & dont les bras sont indispensables à la culture des Colonies (1).

Les Colonies peuvent-elles adopter en entier la Constitution française ? Leur climat, leurs cultures, leurs habitudes, exigent des modifications ; les Français qui habitent nos Isles ne veulent pas être sujets d'un autre Roi, ils veulent être sous l'égide de la Nation française ; ils veulent recevoir d'elle les productions de son territoire, & leur vendre les leurs ; ils veulent entretenir les rapports qui ont toujours existé entr'elles & la Métropole ; mais ils ont

---

(1) L'abolition de la traite, si cette abolition étoit jugée un bonheur pour l'humanité, ce qui est un problême aux yeux de ceux qui ont voyagé en Afrique, n'en pourroit être un véritable que par une renonciation convenue entre toutes les Puissances qui ont des Colonies.

Rare
DC
141
.F74
no. 396

droit de compter ſur le reſpect dû à leurs propriétés.

Si leurs Députés avoient eu les craintes qu'on leur inſpire aujourd'hui, quels cris ne ſe feroient pas élevés? Nous avez-vous accueillis dans votre ſein, auroient-ils dit à l'Aſſemblée Nationale, pour frapper de mort les fortunes des nos Commettans? Si votre déclaration comprenoit nos Négres, il ne nous reſte que l'alternative de paſſer ſous une domination étrangere, ou de périr ſous le glaive des Noirs.

Les Iſles à ſucre produiſent environ 240 millions; elles occupent huit cents navires; elles doivent à la Métropole 4 à 500 millions. Elles procurent à la France un avantage de ſoixante millions, dans la balance de ſon commerce. Les Français, occupés à la navigation de ces contrées, aux manufactures que leur conſommation tient en activité, dans les Ports de mer, qui tous trafiquent avec elles, forment une maſſe de pluſieurs millions d'hommes.

Les Anglais qui attachent tant de prix à leurs Iſles à ſucre, n'en retirent que ſoixante millions de produit.

Les Iſles à ſucre françaiſes ſont cultivées par

ſix cents mille Négres; elles renferment à peu-près soixante mille Français. Les Mulâtres & les Négres libres qui ont des propriétés, peuvent être au nombre de dix mille. La totalité eſt d'environ ſoixante mille.

La partie françaiſe de Saint-Domingue, cette Iſle précieuſe, dont les Eſpagnols poſſedent la moitié, forme à elle ſeule les deux tiers des revenus & de la population qui viennent d'être décrits.

Les autres Iſles, à l'exception de Cayenne qui ſe trouve ſur le Continent, ſont la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie & Tabago. Il n'eſt queſtion ici de l'Iſle de-France, ni de celle de Bourbon.

Parler de Saint-Domingue, c'eſt embraſſer toutes les conſéquences qu'on pourroit tirer de l'analyſe des autres Iſles.

Saint-Domingue produit du ſucre, du café, de l'indigo, du coton, du cacao. Il n'y a ni farine, ni vin, ni manufactures quelconques; toutes ſes conſommations viennent d'Europe, ſi l'on excepte les vivres de terre qui conviennent parfaitement aux Négres. Saint-Domingue eſt preſque ſans défenſe. Cette Iſle ne pourroit que

très-peu résister à une foible escadre, & à quelques mille hommes de troupes.

Ces réflexions doivent faire envisager la possibilité d'une conquête soudaine.

Les Anglais, suivant les avis du 17 Janvier dernier, avoient dans la rade du Cap, la ville la plus essentielle de Saint-Domingue, un vaisseau de guerre & deux frégates. Les Officiers sont venus, dit-on, offrir des secours, comme amis, en cas d'insurrection.

Les habitans sont divisés entr'eux. Le Gouvernement n'a presque plus d'autorité. Les hommes qui ne tiennent à aucune propriété, à aucune profession, entretiennent les dissentions intérieures. Les Négres présument des écrits qui se répandent, & qu'on leur explique, qu'ils sont ou vont être libres.

Ainsi les Colonies sont à la fois menacées de la révolte, qui en feroit disparoître tous nos Concitoyens, de l'anarchie qui entraîne tous les maux; & la France peut craindre, indépendamment de ces funestes présages, que des rivaux ambitieux ne s'emparent de ces riches possessions.

Législateurs de l'Empire français, voilà le tableau fidele qui va vous être présenté. Toute

l'Europe fixe les yeux ſur le parti que vous allez prendre. Vos décrets vont raſſurer vos Commettans, ou préſager le plus grand déchirement que puiſſe éprouver l'Empire, les horreurs enfin qui ſuivent le déſeſpoir de ceux qui croyent tout perdre.

Repréſentans de la Nation, ſongez qu'une erreur dans la cauſe qui vous eſt ſoumiſe, peut détruire l'édifice que vous élevés. Vos travaux préparent aux Français des jours heureux; mais que de peines à adoucir, que de pauvres à conſoler au milieu de l'inaction inſéparable d'une grande ſecouſſe! Ah! ſans doute toutes ces ſollicitudes ſont dans vos cœurs; mais n'eſt-il pas permis de craindre qu'un ſentiment qui vous paroîtroit humain, ne vous fît détourner les yeux des conſéquences funeſtes qu'il entraîneroit.

Lorſque vous aurez raſſuré tous ceux de vos Concitoyens, dont le ſort eſt attaché à l'exiſtence & à la proſpérité des Colonies, vous appellerez ſans doute près de vous les hommes ſages qui les ont bien connues, vous conſulterez leur expérience. Les Loix dont elles ont beſoin, le régime qui leur convient pour leur bonheur combiné avec les droits de la Métropole, exigent les plus mûres méditations. Les avantages de leur conſervation

ne peuvent être combattus que par ceux qui se plaisent à s'égarer dans les rêves de l'imagination. Cette conservation exige les mesures les plus promptes de la part du pouvoir exécutif; mais ce pouvoir attend sans doute que vous indiquiez, & les besoins, & les ressources. Annoncez aux Colons que vous vous occupez de leur bonheur, invitez-les à respecter les Loix qu'ils ont jusqu'à présent observées. S'ils s'en sont écartés, vos conseils paternels, les espérances que vous leur donnerez, leur rappelleront qu'ils sont Français, & que toute nouvelle infraction seroit réprouvée. Législateurs de la France, daignez accueillir ces considérations, ces vœux d'un Citoyen qui a vu par ses yeux, qui à médité dans l'Isle de St. Domingue, & les bienfaits dont les Colonies sont susceptibles, & ceux que l'humanité peut obtenir dans leur sein, de la main du temps & d'une sage lenteur.

(*Nota.*) Dans cet instant, où les Anglais semblent s'occuper de l'abolition de la traite des Négres, ils offrent à l'Espagne de lui fournir tous ceux dont elle aura besoin pour ses Colonies. On sait d'ailleurs que le projet de cette abolition n'a jamais été parmi eux considéré que comme une chimere.

Paris, premier Mars, 1790.